## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 18 JANVIER 2024

N° D2024 001

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):** M. Marc SOLFOROSI (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. le Maire) Gille BRIENS (pouvoir donné à M. J-P PILLON)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 09 JANVIER 2024 Date de l'affichage : 09 JANVIER 2024

## **OBJET: CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1, L. 332-13 et suivants ;

CONSIDERANT que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours ;
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera fixée en fonction des nécessités du service. Le contrat pour emploi occasionnel sera conclu pour une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel.

Ainsi fait et délibéré ce jour Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance,

Florent PATIN

Accuse de réception en préfecture 001-210103396-20240118-D2024\_001-DE Date de télétransmission : 30/01/2024 Date de réception préfecture : 30/01/2024

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le et publication du 30/01/2024